



## Sommaire: SPECIAL CESER

Edito par  
P. Boudet..... p. 1

**Séance plénière du  
8 septembre 2011**  
Charte d'engagement pour  
les jeunes en Bretagne  
M.F. Thomas ..... p. 2

**Séance plénière du  
10 octobre 2011**  
Contrat de Plan Régional  
de Développement des  
Formations Professionnelles -  
CPRDF 2011-2015  
T. Leneveu ..... p. 3-4-5

Reconduction de la modulation  
des tarifs régionaux de la  
TIPP  
J.E. Coatrieux..... p. 5-6

Communication des observa-  
tions définitives de la Cham-  
bre Régionale des Comptes  
de Bretagne  
G. Jourden..... p. 6-7

Création d'un dispositif d'aides  
pour l'acquisition de matériel  
de transport combiné rail-route  
C. Perrodo ..... p. 7

Commémorations de Châ-  
teaubriant ..... p. 8

Site Internet :  
[www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)  
mail :  
[cgt.bretagne@wanadoo.fr](mailto:cgt.bretagne@wanadoo.fr)  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Christian PELTAIS  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€



**EDITO par  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER**

Le 8 septembre, la Région a présenté sa « charte d'engagement pour les jeunes ». Après l'étude du CESER sur les jeunes intitulée « ouvrir l'espace public à l'engagement des jeunes en Bretagne' où la C.G.T. a pointé (voir Rapid'Info n°394 du 23 juin 2011) la nécessaire réflexion régionale sur l'accès à l'engagement dans l'espace public des jeunes qui en sont les plus éloignés et plus singulièrement ces jeunes dits « décrocheurs non qualifiés ». Nous avons aussi insisté sur la politique de formation et de développement tout au long de la vie et les actions publiques pour lever les freins matériels touchant surtout le logement, les ressources financières... de nos jeunes.

Qu'en est-il avec la charte régionale ? On trouvera dans la déclaration de Marie-France Thomas pour la C.G.T., une ambition régionale qu'il faut saluer mais en y associant des exigences de réalisation, exigences que suivra avec beaucoup d'attention notre organisation syndicale, notamment sur la question de l'emploi et du logement.

Lors de la séance du 10 octobre, le point principal portait sur l'avis concernant le « contrat de plan régional de développement des Formations » (CPRDF). Dans la déclaration C.G.T., Thierry Leneveu a réaffirmé un certain nombre de positions et d'orientations.

Ces propositions reprennent pour partie notre cahier revendicatif régional sur la formation professionnelle. Pour autant, la C.G.T. n'a pas manqué de rappeler qu'avant tout, la formation professionnelle demeure une responsabilité des employeurs, comme le précise la loi du 29 novembre 2009...

Cette semaine, le 11 octobre, les salariés du privé et du public se sont mobilisés contre les mesures d'austérité du Gouvernement et pour leurs revendications salariales et d'emploi qui sont aussi de la responsabilité des entreprises.

C'est bien dans ce contexte économique et social qui continue à se dégrader en France et en Europe que 193 manifestations nationales (17 pour la Bretagne) ont mobilisé près de 300 000 personnes « pour une journée sans fondement et sans raison d'être, en décalage avec les aspirations des salariés » entendait-on sur divers médias peu enclins à traiter cette information. Cette action était soutenue par 69 % des salariés selon un sondage Harris. Cela démontre l'urgence à changer de cap et à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales alternatives.

Comme le rappelle le communiqué confédéral du jour, « la C.G.T. a bien l'intention de poursuivre sa démarche offensive et unitaire... y compris en période pré-électorale ».

Alors, continuons d'agir partout avec les salariés pour gagner du progrès social et d'autres issues à la crise.

Rennes le 13 octobre 2011

**Vous pouvez accéder : aux avis et vœux du CESER, à toutes les interventions des membres C.G.T. du CESER ainsi qu'à celles de tous les autres membres du CESER à partir du site du C.R.B. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) et/ou le lien CESER <http://www.bretagne.fr> → La Région → Les avis du CESER**

# Séance plénière du 8 septembre 2011

## Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne



### Intervention de Marie-France THOMAS



Le diagnostic de la Région dans la charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne reprend de manière exhaustive les points clés concernant la jeunesse bretonne. Le Conseil régional des jeunes doit également en prendre prochainement connaissance ; il sera particulièrement intéressant d'avoir le retour de jeunes dont le regard apportera un œil différent de celui des membres du Ceser.

Le Conseil régional a réalisé un gros travail d'analyse : valeurs des jeunes, diplômés, emploi, santé, logement, conditions de vie, citoyenneté, sont passés au crible. Cette photographie des problématiques de la jeunesse dans notre région aujourd'hui permet de bien cerner les choses. A la proposition du président "Un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée", nous ajouterions toutefois "un emploi de qualité et un logement digne". Une fois ces priorités acquises, le reste suivra ; les passions pourront alors s'exprimer, l'accès aux soins de santé sera garanti, la qualification pourra s'acquérir en cours d'emploi ou s'enrichir et les engagements au sein de la société se consolider.

A travers cette charte, la Région indique les axes et directions qu'elle veut mettre en place et dont elle fait un des fers de lance de sa politique volontariste annoncée dans le programme de sa campagne.

Bien évidemment, la CGT ne peut faire l'économie d'un constat qui montre les dégâts de la politique libérale d'un gouvernement sans complexe qui détruit tout sur son passage, emploi, services publics, avancées sociales. Les familles et par conséquent les jeunes en font les frais aujourd'hui. De nombreux Bretons sont dans une situation dramatique et les associations de solidarité ne sont plus en capacité de faire face aux demandes, le fossé entre les

classes sociales se creuse davantage chaque jour.

Si nous saluons l'initiative régionale, nous savons aussi que cette politique volontariste a des limites. En effet, il nous revient de remettre ces propositions dans le contexte économique particulièrement tendu dans lequel sont les collectivités aujourd'hui. La Région n'a d'ailleurs sûrement pas manqué de mesurer la difficulté de l'exercice en listant ses engagements. Pour la CGT, la question qui reste en suspens est donc celle des moyens dont dispose la Région pour concrétiser ses engagements, notamment le recrutement de professionnels pour l'accompagnement des jeunes.

Nous connaissons et saluons également le travail des structures jeunesse dans leur travail auprès des jeunes. Si un suivi individualisé dans les parcours de formation et un partenariat avec les entreprises sont nécessaires, il existe déjà des dispositifs nationaux comme les programmes Civis (contrat d'insertion dans la vie sociale) et RCA (Revenu contractuel d'autonomie) menés par les Missions locales. Et des conventions de collaboration et de parrainage entre branches professionnelles et acteurs de l'insertion facilitent aussi l'ouverture du monde de l'entreprise aux jeunes.

Pour que ce nouveau contrat puisse avoir une chance de produire des effets, tous les acteurs concernés devront s'engager aux côtés de la région, même si cela n'est pas suffisant pour pallier tous les manques d'une politique nationale.

Souhaitons que cette charte, porteuse d'espoir, ne soit pas un simple effet d'annonce et qu'elle porte ses fruits.

Dans ce sens, il nous apparaîtrait judicieux que la Région évalue de manière systématique, qualitative et quantitative, la place faite aux jeunes dans tous les programmes qu'elle finance.

La région Bretagne veut croire en la jeunesse et la charte proposée est ambitieuse. Lui donner une chance de produire des effets positifs, c'est permettre aux jeunes de se l'approprier et de la faire vivre. C'est pourquoi, ils doivent être associés et concertés de façon régulière pour en améliorer le contenu et l'adapter aux évolutions futures.



# Séance plénière du 10 octobre 2011

## Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles CPRDF 2011-2015



### Intervention de Thierry LENEVEU

Dans le document qui nous est proposé, un grand nombre des mesures prévues au CPRDF vont dans le sens d'une formation accessible à toutes et tous, quel que soit l'âge, le niveau d'études, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise. La CGT peut s'inscrire dans ces propositions.

Toutefois elle souhaite réaffirmer un certain nombre de valeurs qui, tout au long du travail de préparation auquel la CGT a participé et dans le suivi qu'elle aura de la mise en place de ce CPRDF, a guidé et guidera ses positions et ses orientations.

Pour la CGT, la formation tout au long de la vie, initiale ou professionnelle, vise à former l'homme, le citoyen, le travailleur. C'est un axe fondamental des revendications CGT pour la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travail salarié au service d'un développement humain durable.

Il s'agit donc d'établir un autre mode de développement économique et social, basé sur un nouveau mode de production plus économe de ressources naturelles, plus respectueux de l'homme et de l'écosystème, pour permettre de répondre aux besoins immédiats et futurs des Bretons

Dans ce domaine, nous insistons sur l'importance de

l'innovation dans le champ des ressources humaines et de la formation, pour laquelle il n'existe aujourd'hui aucune réelle structuration, la démarche de BDI sur ce point n'en étant qu'aux balbutiements.

Dans les pôles de compétitivité, souvent cités dans le document, il n'existe aucun lieu d'expression des besoins et souhaits des salariés. Depuis leur création, la C.G.T. réclame que les représentants des salariés soient présents dans la gouvernance et puissent exprimer leurs attentes. C'est ainsi que nous avons proposé par exemple la constitution de Comités interentreprises, et le soutien à des expériences de plans de formation interentreprises, destinés aux salariés des TPE et des entreprises dépourvues d'Instances Représentatives du Personnel, sans pour autant dégager les grandes entreprises de leurs responsabilités vis-à-vis des PME sous-traitantes et des territoires.

### Concernant la formation des actifs

La CGT approuve le principe d'un Service Public Régional de Formation, mis en place en 2010, mais considère que ce service doit être placé hors du droit à la concurrence. La formation n'est pas une marchandise mais un droit pour tous les citoyens. Pour la CGT, ce service public doit être articulé autour des acteurs et des salariés ayant des missions de Service Public : AFPA, GRETA, CNAM, Pole Emploi, Missions Locales, APEC, et le mode de financement doit être approprié à ce principe. Ce service public doit garantir de justes rémunérations et de bonnes conditions de travail à ses salariés.

La CGT insiste également sur la nécessité d'assurer la pérennité des dispositifs de formation notamment ceux nécessitant des investissements coûteux et de mettre fin à la précarisation des formateurs.

La CGT rappelle que les actions qualifiantes doivent viser l'obtention d'une certification (titres, diplômes, certifications inscrites au RNCP).

Une démarche qualité des organismes de formation devra être construite autour des têtes de réseau associant les prescripteurs, comprenant :

- La professionnalisation des formateurs,
- La recherche et l'innovation pédagogique,

.../

- La mutualisation des savoir-faire,
- L'harmonisation des pratiques.

Sur la question de **l'illettrisme**, n'oublions pas que 7



personnes en situation d'illettrisme sur 10 sont au travail, d'où la nécessité d'accentuer l'effort de formation aux savoirs de base et socle de compétences dans les entreprises, avec l'aide des OPCA et du FONGECIF.

### Concernant la VAE

Une relance dynamique de la VAE est souhaitée avec tous les partenaires : organismes de formation, branches profes-

sionnelles, organisations représentatives, sans oublier les missions locales pour les moins de 26 ans.

La CGT relève un déficit de reconnaissance dans l'évolution de l'activité de travail, dans l'emploi en termes de progression professionnelle ou de salaire. C'est pourtant une notion clé si nous voulons que la VAE soit un réel élément de sécurisation des parcours. C'est aussi un élément important de la motivation d'un salarié à entreprendre cette démarche, jamais facile.

La CGT pense également que l'accompagnement est à retravailler, qu'il doit être suffisamment long pour aider le candidat entre la phase de recevabilité et le jury, et propose le financement de 35 heures minimum d'accompagnement.

Enfin la CGT défend également l'idée que la VAE doit être gratuite pour les personnes, le financement étant assuré par l'entreprise, l'OPCA, Pôle Emploi, le Conseil Régional..., que les jurys devraient intégrer plus de professionnels salariés en activité. La CGT propose la mise en place d'**un congé jury de certification** qui aiderait ainsi les salariés à pouvoir participer aux jurys de certification et de VAE.

### Concernant le Service Public de l'Orientation

Pour être efficace, l'orientation n'est pas et ne doit pas être déconnectée de la formation. Les acteurs de l'orientation et la formation doivent au contraire être étroitement associés.



Si l'acte d'orientation (vérification du projet professionnel, élaboration d'un parcours de formation adapté au projet) doit être réalisé par des praticiens de l'Orientation, il est nécessaire que l'entrée en formation soit traitée en collaboration entre le service d'orientation et l'organisme de formation. Vérifier que les éventuels pré-requis à l'entrée en formation sont satisfaits, s'assurer des conditions d'accueil, établir les rémunérations, conditionnent la réussite des stagiaires. Le cas échéant, le parcours de formation devra prévoir des périodes de remise à niveau ou de pré-qualification, particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi.

Une bonne orientation doit participer à la sécurisation des parcours professionnels.



Pour la CGT les objectifs sont clairs :

- Offrir aux personnes toutes les garanties professionnelles par la certification des compétences, et des rémunérations qui vont avec.
- Apporter aux entreprises la garantie de salariés formés aux compétences certifiées pour être performantes et compétitives.

### Concernant l'apprentissage

Nous rappelons que la CGT revendique une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Aussi, pour la C.G.T., l'apprentissage doit être conçu en complémentarité et non en concurrence à la voie scolaire et s'inscrire dans une démarche de service public pour répondre pleinement à l'exigence de responsabilité qui en découle.

En région, la CGT est souvent intervenue pour demander que le dispositif de formation des apprentis soit saturé avant même de multiplier les sections d'apprentissage, prenant en compte le fait que certains secteurs affichaient un nombre important de ruptures.

**Concernant l'accompagnement des stagiaires et apprentis**, la CGT considère qu'il est un élément prédominant à la réussite de la formation, pour qu'elle soit non seulement accessible à tous, mais aussi réussie par tous.

Dans ce contexte, la mise en place de dispositifs d'aide à la mobilité, à l'hébergement et la restauration, notamment dans les cas de double voire de triple résidence, est indispensable.

**A propos de la gouvernance**, en posant les bases sans prendre en compte les besoins des salariés ne permettrait pas d'atteindre les objectifs affichés dans le projet.

Pour la CGT, le Comité de pilotage devrait pouvoir réunir l'ensemble des partenaires sociaux autant que de besoin et ne pas se contenter de leur demander une contribution sur les volets qui les concernent ; la CGT plaide pour une instance dans laquelle chaque organisation pourra exprimer son point de vue.

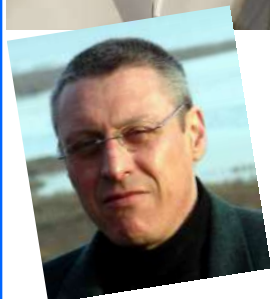
Si nous partageons l'objectif d'assurer une meilleure lisibilité entre les différentes instances, le CPRDF étant, comme précisé, très transversal dans ses objectifs, nous partageons la volonté de prolonger la démarche engagée lors de son élaboration avec les journées thématiques.

Enfin, la CGT propose la création d'un fonds régional de mutualisation, pour impulser au niveau local, régional, le développement d'activités nouvelles et de formations. Ce développement s'appuierait sur une véritable prospective économique (ce qui reste à faire) au travers d'une GPEC territoriale et au sein des entreprises, afin d'anticiper sur les départs en retraite et d'impulser la mise en place de nouvelles filières et de nouveaux emplois comme ce doit être le cas en Bretagne pour les énergies marines ou la déconstruction des navires en fin de vie, ainsi qu'il en a été décidé récemment. Le fonds régional de mutualisation que propose la CGT pourrait être financé par :

- le redéploiement d'une partie des aides accordées pour l'emploi,
- le concours d'un pôle public financier,
- la mobilisation d'une partie du budget de la formation professionnelle, afin de favoriser la dynamique de projets locaux et réduire les inégalités.

Pour conclure, la CGT rappelle que la formation professionnelle demeure une responsabilité de l'entreprise. D'ailleurs, la loi de 2009 impose aux employeurs de faire en sorte que le niveau de qualification des salariés, soit plus élevé à la sortie de l'entreprise qu'à l'entrée.

## Reconduction de la modulation des tarifs régionaux de la TIPP



### Intervention de Jean-Edmond Coatrieux

Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil Régional a décidé de reconduire pour 2012 la modulation des fractions régionales de TIPP votée en 2011. C'est, en effet, l'une des seules marges de manœuvre que lui permet désormais la réforme des collectivités territoriales et de son volet concernant la fiscalité locale,

censée rapporter entre 12 et 13 millions d'euros en 2008, pour compenser les surcoûts générés par les transferts de compétences de l'Etat vers les régions. Le montant attendu pour 2012 est respectivement de 37 millions d'euros au titre des transferts de compétences et de 35 millions au titre du financement des infrastructures de transports.

Notons au passage que l'état n'est pas perdant dans la démarche puisque la TVA s'applique sur le prix du brut plus la TIPP et revient à payer un impôt sur l'impôt. Mais lorsque les régions contraintes de trouver des ressources modulent à la hausse, c'est en fait l'Etat qui empêche des rentrées substantielles de TVA, plus conséquentes que celles que les régions se verront restituer au titre de la TIPP.



L'avis du CESER relève que cette charge sera davantage supportée par les ménages que par les entreprises qui en sont souvent exonérées.

Effectivement, comme l'annonce le rapport, les professionnels qui bénéficient pour la plupart de détaxes ou de remboursements partiels de la TIPP, seront peu touchés par cette mesure. C'est une fois de plus la population qui va payer la note. De taxe au montant « dérisoire » en taxe au montant « peu significatif », « à un impact modéré pour le consommateur » la charge nouvelle incombe toujours au citoyen dont le revenu stagne depuis des années, dont le pouvoir d'achat est en baisse constante.

Comment être favorable à une stratégie qui, d'une part, épargne les entreprises de transport françaises et étrangères, qui empruntent quotidiennement le réseau routier (le nombre de poids lourds ne cesse d'augmenter) et, d'autre part, fait peser sur les citoyens et plus particulièrement les salariés les plus précaires le financement de la grande vitesse.

On sait que la proportion de travailleurs pauvres est particulièrement forte en Bretagne, spécificité à relier au poids important d'emplois peu rémunérés, souvent précaires, dans l'agro-alimentaire, le bâtiment et les services à la personne. Ces salariés subissent déjà la mobilité géographique. Poussés hors des zones urbaines par une forte pression foncière ils sont contraints de faire des kilomètres pour accéder à leur travail ; en moyenne un cadre parcourt 18 kilomètres et un ouvrier 40.

Nous serions en droit d'attendre que les entreprises, principales bénéficiaires des récentes réformes fiscales, fassent évoluer leurs pratiques en matière de

transport, horaires collectifs de travail, implantations de leurs outils de production et prennent toute leur part dans l'organisation des déplacements et des transports, permettant entre autres à leurs salariés d'être moins dépendants de leur voiture.

A l'origine, la TIPP a été créée pour financer les modes alternatifs à la route, elle devait peser essentiellement sur le patronat routier...

Pour la CGT, sans être à-priori contre le principe d'une TIPP, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, il est nécessaire de revenir à sa vocation d'origine et l'usage réel fait de cette ressource.

La revendication de la CGT en l'état actuel des choses consiste à mettre en place un système de stabilisation des prix pétroliers à la pompe. Cette revendication avait trouvé issue en 2000 avec le mécanisme de TIPP flottante, supprimé en 2003.

Pour toutes les raisons évoquées, la CGT n'est pas favorable à cette évolution de la TIPP et s'abstiendra sur l'avis du CESER.



## Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne



**Intervention de  
Guy  
Jourden**

Les observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne, sur la gestion de la Région Bretagne, confirment que la crise économique de 2008-2010 n'a pas eu d'impact négatif sur les grands équilibres financiers et que la situation financière est saine.

Elles indiquent que, dans cette période, la Région a eu une action contre cyclique basée, sur un soutien aux entreprises et un accompagnement des salariés affectés par la crise, par une aide accrue à la formation et à l'apprentissage.

Au total, l'ensemble des mesures s'est élevé en 2009 à 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 2,75 millions d'euros en crédits de paiement.

Mais la CGT relève surtout dans ce rapport la part importante réservée aux ressources humaines et à leur gestion.

Tout d'abord la chambre régionale des comptes confirme un point très important, que nous avons à plusieurs reprises évoqué devant cette assemblée, qui est le coût réel pour la Région des transferts de personnel effectués par l'Etat dans le cadre de la décentralisation.

Le rapport rappelle que les effectifs du Conseil Régional, du fait de ces transferts, ont quintuplé en 2007 et ont continué à augmenter ensuite. De 500 agents dont 30% en catégorie C en 2006, la Région est passée à près de 4 000 agents dont 80 % en catégorie C en 2010. Comme le soulignent les rapporteurs, il a fallu passer d'une gestion "artisanale" à une gestion "de masse" avec des métiers très divers sur tout le territoire.

Il apparaît aujourd'hui évident que la compensation des transferts "à l'euro près" mise en avant par l'Etat et reprise par certains pour minimiser l'impact sur les dépenses de fonctionnement, est loin de couvrir l'ensemble des coûts annexes générés par l'encadrement de ces agents, la gestion des ressources humaines, les frais de formation, d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'alignement des régimes indemnitaires, l'action sociale ....

La CGT regrette que la chambre régionale des comptes ne chiffre pas le coût réel de la décentralisation.

Pour sa part, la Région avait évalué dans son dernier compte administratif un déficit de compensation de l'Etat de 30,4 M€ pour 2010 et un déficit cumulé de 102 M€ depuis 2006. Elle indiquait également que le surcoût structurel risquait d'être au minimum de 35 M€ par an si la compensation restait inférieure aux dépenses liées aux transferts de charges.

Fin 2011, la dette de l'Etat s'élèvera donc à 137 millions d'euros. La CGT estime que ces moyens sont nécessaires à une bonne intégration sociale et salariale des personnels transférés, à la formation, à une meilleure gestion de l'ensemble des salariés et à la titularisation des salariés précaires.

Il nous paraît important que notre Assemblée qui, souvent, dans ses avis, met en garde la Région sur l'évolution des dépenses de fonctionnement s'exprime avec plus de vigueur sur cette question de la compensation des transferts en exigeant par exemple un diagnostic sérieux sur les coûts induits et annexes qu'ils ont généré.

## Création d'un dispositif d'aides pour l'acquisition de matériel de transport combiné rail-route



### Intervention de Corinne PERRODO

Ce dispositif d'aides, bien que s'inscrivant dans une nouvelle dimension développement durable, désormais de responsabilité publique, prend aussi une envergure économique de rééquilibrage modal et de maîtrise compétitive des coûts (hausse du coût du carburant, éco taxe, tarifs autoroutes...) dans l'ambition d'impulser une nouvelle organisation du transport de marchandises.

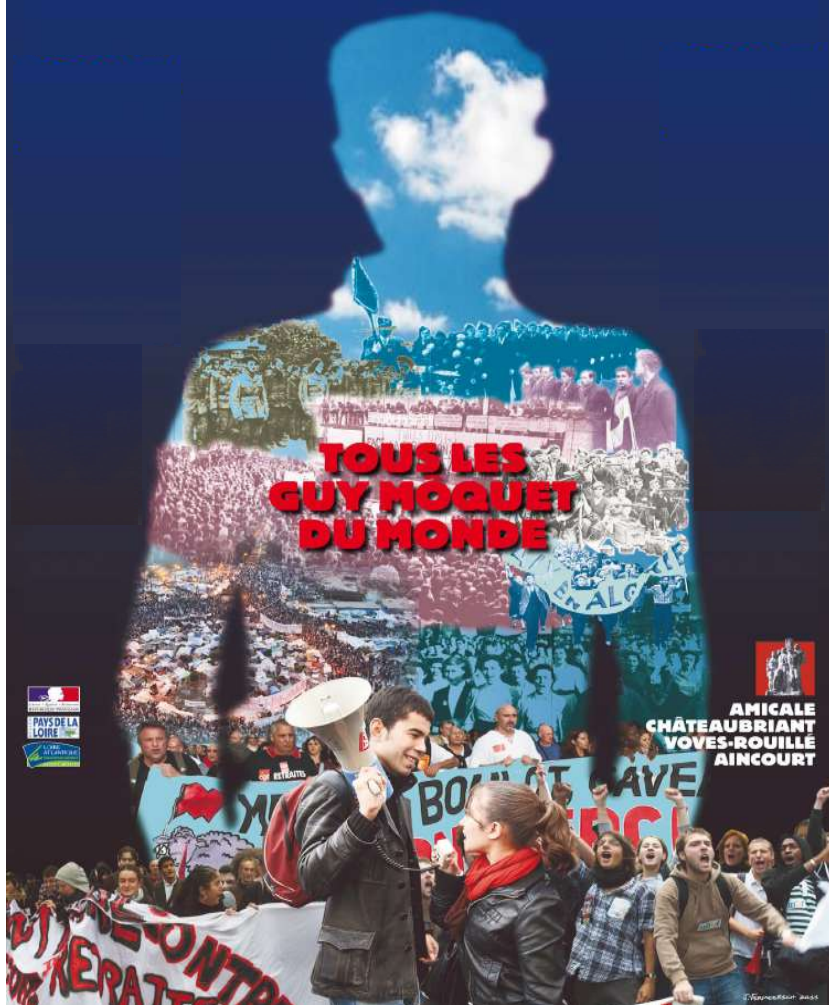
La CGT a d'ailleurs longtemps proposé un débat public sur l'organisation du fret en Bretagne et notamment depuis 2005 suite à l'arrêt du chantier combiné rail-route à Rennes qui, par abandon et désaffectation, a expédié 2000 camions supplémentaires sur les routes.

Entrée dans le débat du prisme de la logistique, thème des rencontres de Brest le 20 septembre dernier, la CGT se satisfait de voir l'ensemble des acteurs associés, tout comme l'engagement de la Région d'en faire une de ses priorités, avec l'objectif concret d'un plan partagé, concerté, encadré, sur une période d'un an.

La CGT restera cependant attentive à ce que cet « appel à projet » soit un engagement pérenne, sur du long terme, et non une opportunité pour les affréteurs de bénéficier d'investissements assujettis à subventions publiques. La CGT sera également vigilante au suivi et au rayonnement de cette stratégie sur l'ensemble du territoire, bénéficiant à l'économie bretonne, aux conditions tarifaires appliquées par l'opérateur de fret ferroviaire, que cet objectif d'intérêt collectif demeure solidaire sans altérer ou impacter l'emploi et les conditions de travail de toute une catégorie socioprofessionnelle bien implantée dans notre région et déjà en proie à une déréglementation sociale importante.

La CGT votera l'avis du CESER.

# 70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FUSILLADE DE CHÂTEAUBRIANT



**Des dispositions de transport en commun sont prises dans des localités à la fois par des organisations CGT et du Parti Communiste Français. Selon les informations en notre possession :**

## Ille et Vilaine

Un car des retraités CGT cheminots de Rennes  
Départ **Rennes** à 9 H, 6 rue Pierre Martin (retour aux environs de 18 H)

35 € par personne, repas du midi compris  
Inscriptions au 02 99 50 50 03 .

Un car de la fédération du Parti communiste Français

Départ **Rennes** à 12 H 30, piscine de Bréquigny  
Inscriptions : 02 99 22 21 31

## Morbihan :

Un car Union Départementale C.G.T./FD PCF

Départ **Lorient** à 9 H, Maison des syndicats

**Auray** à 9 H 25, Le Vallon

**Vannes** à 9 H 40, Parking CC Carrefour

Départ de Châteaubriant à 17 H

Inscriptions : UD CGT : 02 97 37 67 87

FD PCF : 02 97 21 01 26

Restauration non prévue

## Côtes d'Armor/Finistère

Un car en commun des Fédérations du PCF

Départ **Brest** à 7 H 15, Parking CC Géant

**Morlaix** à 8 h, parking CC Géant

**Guingamp** à 8 h 30, parking CC Leclerc

**Saint-Brieuc** à 9 h, gare SNCF

**Lamballe** à 9 h 45, parking Leclerc.

Inscriptions : 02 98 43 47 78 et 02 96 33 40 94

Car : 15 € ; car + repas : 35 €

**Un rendez-vous annuel qui revêt cette année un caractère spécial. Près de 2 000 personnes sont attendues pour cet évènement que représente le 70ème anniversaire des fusillades de Châteaubriant.**

- ◆ **13h00** : Au Théâtre de Verre : Départ du défilé « Les droits des enfants » avec les enfants des écoles et tous les volontaires.
- ◆ **13h45** : Rendez-vous au Rond-point Fernand GRENIER à Châteaubriant pour le « Défilé de la Mémoire ».
- ◆ **14h30** : Cérémonie officielle sous la présidence d'Odette NILES présidente de l'Amicale et de Monsieur Alain HUNAULT maire de Châteaubriant.
- ◆ **15h00** : Allocution de Bernard THIBAUT secrétaire général de la CGT et de Pierre LAURENT secrétaire national du PCF.
- ◆ **15h30** : Évocation historique et artistique :

### « TOUS LES GUY MOQUET DU MONDE »

Évocation écrite et mise en scène par : *Alexis Chevalier*

Assistanat et choix des costumes : *Christine Maerel*

Administration : *Sylvie Valéra*

**Une réalisation artistique du Théâtre Messidor**

#### Avec la participation de :

- ◆ *Christine Maerel (chant) accompagnée au piano par Jean-Marc Lépicier*
- ◆ *Dany Coutand (chant)*
- ◆ *La Chorale Méli-Mélo sous la direction de Catherine Diamin*

#### Interprétation du spectacle par une centaine de comédiens et comédiennes amateurs du Pays de Châteaubriant parmi lesquels :

- ◆ Des élèves de l'école élémentaire « René Guy Cadou »,
- ◆ Des élèves des collèges de la Ville-aux-Roses de Châteaubriant et Louis Pasteur de St Mars la Jaille.
- ◆ Des jeunes des lycées Guy Môquet et Etienne Lenoir de Châteaubriant.
- ◆ Des jeunes étudiants et adultes de la J.C. Région Parisienne.

Le défilé « Les Droits des enfants » sera réalisé avec le concours d'une centaine d'enfants et de leurs enseignants des écoles primaires du Pays Castelbriantais.